



Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales

Tensions sur les marchés mondiaux



David von Wattenwyl,
Président FSPC

La guerre au Moyen-Orient, avec pour conséquence le blocage du détroit d'Ormuz, influence fortement les coûts de production.

Engrais, carburant, produits phytosanitaires : les prix augmentent et suivent les cours du pétrole.

La particularité aujourd'hui, c'est que les cours des céréales ne suivent pas la même tendance. En raison de bonnes prévisions de récolte au niveau mondial et des stocks à un niveau élevé, les prix mondiaux n'évoluent que très peu. La situation financière de nos collègues européens devient particulièrement précaire, avec des prix de ventes ne couvrant plus les coûts de production.

En Suisse, grâce à la bonne récolte 2025 et des prix à un niveau correct, la situation pourrait être considérée comme satisfaisante. Les producteurs subissent cependant également les hausses des coûts de

production, à court terme s'il faut remplir la citerne de diesel, à moyen terme si les prix des engrais ne retrouvent pas rapidement un niveau normal.

Aux prix actuels, la hausse des coûts atteint déjà plusieurs dizaines de francs par hectare, ce qui est loin d'être négligeable pour nos cultures dont la plus-value reste faible.

Sans protection à la frontière efficace, la pression des importations se fait rudement sentir. A titre d'exemple, les céréales panifiables sont aujourd'hui importées à environ 46 francs seulement, car la protection à la frontière est limitée à 23 francs par 100 kilos.

La FSPC s'engage pour que les céréales et les oléagineux conservent leur rentabilité, par une augmentation des droits de douane (céréales) ou par une augmentation des contributions spécifiques (colza).

David von Wattenwyl

Train d'ordonnances agricoles 2026 - la FSPC prend position

La consultation annuelle sur les ordonnances agricoles s'est terminée le 6 mai. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur au 1er janvier 2027.

Le Comité de la FSPC a pris position et revendiqué des adaptations, dont les principales sont listées ci-dessous. La prise de position complète est disponible sous : www.sgpv.ch/prises-de-position/

Contribution pour le non-recours aux herbicides dans les grandes cultures à mettre en œuvre par parcelle et non par culture.

Colza

- Augmentation des contributions aux cultures particulières pour le colza à 1'000 francs par hectare, pour contrer la diminution inquiétante des surfaces
- Utilisation sans demande d'autorisation des insecticides homologués pour lutter contre les grosses altises et les gros charançons de la tige.

Céréales panifiables

- Suppression du droit de douane

maximal de 23 francs pour les céréales panifiables

Céréales fourragères

- Introduction de contributions aux cultures particulières pour les céréales fourragères
- Augmentation de la protection à la frontière pour les céréales fourragères

Chrysomèle

- Simplifier la version actuellement en vigueur, qui crée une inégalité de traitement entre les producteurs, n'est agronomiquement pas justifiée et nécessite des ressources conséquentes pour les cantons
- La variante proposée est simple et largement soutenue : **de manière générale, la culture du maïs est autorisée deux ans sur trois.**

Pierre-Yves Perrin



Attribution des oléagineux

Informations pour les attributions de la récolte 2027

Inscription : les producteurs actuels ont déjà reçu directement d'Agrosolution l'invitation à s'inscrire en ligne **avant le 10 juin 2026**. Les nouveaux producteurs intéressés peuvent contacter Agrosolution afin de recevoir eux aussi les documents d'inscription.

La FSPC procédera à l'attribution des quantités indépendamment de la qualité déclarée (classique ou HOLL pour le colza, respectivement HO pour le tournesol) après la date limite d'inscription fin juin. La quantité attribuée pourra alors être consultée en ligne. Le passeport produit indiquant la quantité attribuée sera envoyé début juillet.